

## **Compte rendu de la 7<sup>ème</sup> réunion du Comité technique de l'AEWA**

*29 octobre - 1<sup>er</sup> novembre 2006, Berne, Suisse*

### **1 Ouverture**

1. M. Yousoof Mungroo, Président du Comité technique, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants, notamment à ceux qui assistent pour la première fois à la réunion. Il remercie le Gouvernement suisse et l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA) de co-accueillir la réunion, ainsi que Peter Dollinger et Olivier Biber de leur excellente préparation.

### **2 Allocutions de bienvenue**

2. Dans son allocution d'ouverture, l'Ambassadeur Thomas Kolly, chef de la division Affaires internationales de l'Office fédéral de l'environnement, souhaite la bienvenue en Suisse aux participants. Son pays a signé presque toutes les conventions relatives à la biodiversité et s'est intéressé à l'AEWA dès le début. Un demi-million d'oiseaux d'eau sont dénombrés sur les lacs suisses chaque année, dont beaucoup d'oiseaux migrateurs. Il forme ses vœux pour la pleine réussite de la réunion.

3. Peter Dollinger, Directeur de la WAZA, décrit les travaux de l'association, qui a son siège à Berne depuis 2001. Aujourd'hui, elle est fortement axée sur la conservation et coopère entre autres avec la Convention de Ramsar, la CDB et la CMS. Elle partage de nombreux intérêts communs avec l'AEWA, y compris les espèces non indigènes, la grippe aviaire et les Plans d'action par espèce.

4. Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, remercie les co-hôtes pour leur hospitalité et l'organisation de l'excursion dans les Montagnes du Jura et au Lac de Neuchâtel. Il espère que - malgré les ressources limitées - la tradition d'organiser des réunions dans différents pays pourra être poursuivie car elle permet de bien comprendre les divers problèmes et conditions. Il remercie aussi particulièrement le Gouvernement suisse du soutien généreux qu'il a apporté à l'AEWA depuis le début.

### **3 Adoption du Règlement intérieur**

5. Olivier Biber observe que conformément au Règlement intérieur, il lui incombe en tant que représentant régional de contacter les États de l'aire de répartition, ce qui s'est avéré difficile. Bert Lenten convient que le Secrétariat devrait aider à fournir les noms des contacts dans les régions.

6. Concernant l'Article 4, Bert Lenten clarifie que toutes les Parties sont bienvenues pour envoyer des observateurs, mais que ces derniers ne pourront pas bénéficier d'un financement. Il est convenu que le libellé « Membres du Comité » devrait être utilisé uniformément dans l'ensemble du texte.

7. Diverses propositions d'amendement sont faites et la réunion décide qu'un petit groupe de travail examinera les suggestions. Ultérieurement, le groupe présente les résultats plus tard au cours de la réunion et celle-ci adopte le Règlement intérieur (voir Annexe 1).

### **4 Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

8. Les documents TC 7.3 rev 1 et 7.4 rev 1 sont adoptés avec quelques modifications concernant l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront traités.

9. Ghassan Ramadan-Jaradi demande quelques instants pour présenter un DVD de cinq minutes sur les effets d'une marée noire au Liban. On se met d'accord pour qu'il soit projeté à la fin de la session du matin.

## **5 Admission des observateurs**

10. La réunion décide d'admettre les observateurs présents (voir document TC Inf 7.6, *Liste des participants*) et leur souhaite la bienvenue.

11. Il est constaté que la Commission européenne, qui est cependant désormais une Partie à l'Accord, n'est pas représentée. La réunion note avec regret son absence, et le Secrétariat convient d'aborder cette question lors de sa réunion avec la Commission européenne qui doit avoir lieu sous peu.

12. David Stroud, représentant du Royaume-Uni à l'Atelier scientifique de l'ORNIS, dit que la question de savoir comment obtenir des réactions dans cette réunion a fait l'objet de la discussion et suggère que le Secrétariat devrait essayer de formaliser des lignes de communication avec la Commission.

13. Abdulmuala A. Hamza demande si l'Union Africaine a été contactée entre-temps au sujet de sa participation aux réunions du CT. Bert Lenten convient de rappeler au Sénégal qu'il a pris l'initiative de contacter l'Union Africaine et qu'il est important que les pays africains aient une voix égale dans les discussions à la Réunion des Parties.

## **6 Election du Vice-président**

14. La réunion élit Mme Jelena Kralj pour assumer la fonction de Vice-présidente du Comité technique, remplaçant Dan Munteanu dont le mandat est arrivé à son terme.

## **7 Adoption du compte rendu de la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité technique**

15. La réunion examine le document TC 7.5 rev 1, *Compte-rendu provisoire de la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité technique* et propose quelques modifications qui seront incluses par le Secrétariat. Le compte rendu est adopté.

16. La réunion demande également des informations sur diverses questions dont il est fait référence dans le compte rendu du CT6. Cette discussion est résumée au point 29 de l'ordre du jour (Divers) ci-dessous.

## **8 Rapport par le Président**

17. M. Youssef Mungroo informe oralement sur les activités depuis la dernière réunion, en mentionnant le programme de travail du CT dans lequel sont indiquées les tâches principales pour l'exercice triennal 2006-2008. Ce programme a été établi par le Secrétariat conformément aux instructions reçues à la MOP3, et approuvé par le CT par correspondance. Il contient onze tâches dont chacune a été confiée à un groupe de travail. Lui-même a été responsable du groupe de travail 7 qui étudie la structure des Priorités internationales de mise en œuvre.

18. Il a aussi été consulté par le Secrétariat sur des questions telles que la nomination de nouveaux représentants régionaux et suppléants pour le CT et préparé cette septième réunion du CT. En sa qualité de Président, il a participé à un séminaire sur la grippe aviaire à Nairobi et au lancement de la

Journée mondiale des oiseaux migrateurs au Kenya. Il a également participé à la réunion du Comité permanent en juillet 2005 et aux célébrations du dixième anniversaire de l'AEWA à Bonn.

19. Ward Hagemeyer trouve qu'une vue d'ensemble tabulaire aiderait à identifier les progrès accomplis jusqu'ici dans le cadre des activités du CT par rapport au programme de travail. Le Secrétariat décide que cette vue d'ensemble sera mise en œuvre prochainement en tant que partie de la stratégie de communication et placée sur le site Web. Un effort sera également entrepris pour produire les comptes rendus des réunions plus rapidement, malgré les ressources limitées et une charge de travail importante.

## **9 Rapport par le Secrétariat**

20. Bert Lenten présente le document TC 7.6 rev 1 et fait une présentation sur les activités depuis la dernière Réunion des Parties. Parmi ces activités se trouvent le déménagement du Secrétariat pour le nouveau campus de l'ONU et l'ouverture officielle des locaux, le recrutement de nouveaux employés, y compris un nouvel Administrateur auxiliaire (JPO), financé par le Gouvernement allemand, un Administrateur de programme et deux nouveaux Assistants à temps partiel. D'autres tâches comportent la production de plans d'action par espèce et l'organisation des ateliers y afférents. La grippe aviaire constitue également un sujet permanent et un groupe de travail a été mis sur pied avec la CMS. De plus, un CD-ROM a été produit suite au séminaire de Nairobi. Les événements autour de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs ont été organisés par le Secrétariat. D'autres informations se trouvent dans le document.

## **10 Situation actuelle au niveau de l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008**

21. En introduction à ce point de l'ordre du jour, Bert Lenten rappelle que la mise en œuvre dépend – comme toujours – des fonds disponibles. Une nouvelle fonction sur le site Web de l'AEWA et dans l'E-bulletin mensuel est un « baromètre », indiquant les progrès accomplis dans l'acquisition des financements. 5,2 millions d'euros au total seront nécessaires pour mettre en œuvre toutes les priorités au cours de la période triennale, mais seulement 200.000 euros ont été reçus jusqu'à présent. A la MOP3, les Parties ont décidé que toutes ces activités devront être exclues du budget de base et financées exclusivement par les contributions volontaires. Les Parties sont donc responsables d'assurer la disponibilité des financements pour les activités qu'elles ont demandées.

22. Le document TC 7.7 fournit une vue d'ensemble des progrès réalisés dans les différents projets. A souligner est la mise en œuvre des plans d'action par espèce en faveur de l'Ibis chauve, du Vanneau sociable, de la Glaréole à ailes noires et de la Bernache à cou roux. Ce document mentionne aussi certaines activités pour lesquelles les fonds n'ont pas encore été trouvés ainsi que d'autres toujours en cours ou en phase finale d'achèvement.

23. Au nom de l'OMPO, Guy-Noël Olivier exprime ses remerciements pour ce document utile qui résume très bien les travaux du Secrétariat. Il réitère aussi sa déclaration faite au CT6 saluant les plans d'action de l'AEWA qui se distinguent par leur qualité exceptionnelle en comparaison avec les plans émanant d'autres organisations.

24. En ce qui concerne le suivi par satellite, Ward Hagemeyer estime qu'il est nécessaire de mettre en place un système pour coordonner les informations, compte tenu notamment du problème de la grippe aviaire. Olivier Biber fait savoir que le groupe de travail de la CMS travaillant à ce sujet est toujours actif. Bert Lenten indique que les Priorités internationales de mise en œuvre contiennent un point « Lignes directrices sur l'utilisation du suivi par satellite pour les oiseaux d'eau migrateurs » pour lesquelles les fonds n'ont pas encore été trouvés. Le Secrétariat se concertera avec la CMS sur cette question.

25. Preben Clausen trouve qu'un certain nombre de fabricants d'équipements de suivi par satellite pourraient être intéressés à ce projet et désireux d'assister à l'élaboration de ces lignes directrices.

Preben Clausen, Ward Hagemeyer et Sergey Dereliev conviennent de former un petit groupe de travail pour discuter ce point et faire une proposition.

### **11 Rapport par le Groupe de travail 1 du CT**

26. David Stroud présente ses excuses pour la distribution tardive du document TC 7.8. Suite à une discussion, l'on convient que le développement de ce document nécessitera des travaux ultérieurs. Le Secrétariat se concertera avec les membres du groupe pour décider de la (des) date(s) pour un atelier d'un ou deux jour(s) qui sera organisé à Bonn afin d'aborder ce sujet et d'autres questions. Les documents préliminaires résultant de cet atelier seront circulés parmi les membres du CT avant le prochain CT qui se tiendra début 2008 et sera le dernier avant la MOP4.

### **12 Rapport par le Groupe de travail 2 du CT**

27. Présentant le document TC 7.9, David Stroud exprime ses excuses pour sa distribution tardive et le manque de consultation avec les autres membres du groupe, Preben Clausen et John O'Sullivan. Suite à une discussion, le groupe convient que plus de travail sera nécessaire et qu'une nouvelle réunion sera organisée en 2007 pour discuter la meilleure approche du développement de ces critères.

### **13 Rapport par le Groupe de travail 3 du CT**

28. David Stroud présente le document 7.10, *Directives pour la détermination des critères de dépendance à un type d'habitat gravement menacé* et présente les résultats des délibérations du groupe. Le groupe a décidé de se concentrer sur l'élément de la menace grave (severe threat), plutôt que sur la classification des habitats, et en est arrivé à la définition suivante non exhaustive qui pourra éventuellement être étendue :

29. « Les fortes menaces pesant sur les habitats des espèces sont celles résultant des changements subis par une grande partie des habitats, notamment aux endroits où ces changements sont irréversibles ou bien aux endroits où les changements ne sont réversibles qu'à très long terme et aux endroits où ces changements auront des conséquences néfastes sur des populations d'espèces dépendant de ces habitats d'un point de vue écologique. »

30. On devra en particulier envisager d'appliquer ce critère lorsque l'espèce concernée est un spécialiste de l'habitat et/ou une large proportion de la population principale dépend d'un habitat limité. Dans le cas de populations qualifiées pour figurer à la colonne B, ce critère ne s'appliquera très probablement pas aux populations dépassant [2]00.000 individus. Ce chiffre est cependant discutable.

31. L'examen des conclusions par rapport aux espèces réelles et la production d'un document révisé constitueront les prochaines étapes.

### **14 Rapport par le Groupe de travail 4 du CT**

32. John O'Sullivan présente le document 7.11 *Directives sur le taux de fluctuations extrêmes dans la taille ou les tendances des populations*, préparé par le groupe de travail. Étant donné que de nombreuses populations d'oiseaux sont sujettes à des fluctuations, il est important de noter l'utilisation du mot « extrême » dans ce contexte. Un deuxième document, *Lignes directrices pour l'utilisation des catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN*, couvrant une thématique similaire et étant probablement le plus utile, a également été distribué et. Le groupe n'a pas encore établi un document complet sur ce sujet, mais le document actuel identifie et définit plusieurs points: le concept d'individus matures, le lien entre une réduction et une fluctuation et un déclin continu. Par ailleurs, les fluctuations extrêmes doivent être clairement définies, typiquement comme une augmentation ou une réduction décuplées. Le dernier tiret qui pourrait faire l'objet de la discussion, propose d'adopter une

attitude de précaution dans ces cas. Toutefois, la question demeure de savoir combien d'efforts devront être déployés pour définir un scénario probablement hypothétique étant donné qu'aucune espèce satisfaisant à ces critères n'a été identifiée jusqu'à présent.

33. Jean-Christoph Vie confirme que les lignes directrices originales pour appliquer les critères de la Liste rouge ont été développées par l'UICN et BirdLife et sont désormais disponibles sur le Web. Elles ont été testées entre-temps pour tous les oiseaux, et aucune espèce n'y satisfait.

34. Preben Clausen souligne que certaines espèces ont des populations qui sont caractéristiquement sujettes à des fluctuations considérables et pourraient déjà être en déclin non apparent pendant plusieurs décennies, sauf si un facteur inférieur est appliqué.

35. La réunion conclut qu'il est souhaitable de suivre les travaux déjà réalisés par BirdLife et l'UICN concernant les fluctuations, mais qu'il s'est avéré impossible jusqu'à présent d'appliquer le critère « décuplé » à une population d'oiseaux d'eau. La magnitude à appliquer dans le contexte de ce critère devra donc être testé sur les populations de l'AEWA sur lesquelles l'on dispose de plus informations. Le groupe travaillant sur les autres critères pour le Tableau 1 aura donc une charge de travail supplémentaire. Toutes les hypothèses devront être testées avant de faire rapport au CT avec les lignes directrices sur l'application de ces critères.

36. John O'Sullivan fait remarquer que si le groupe procède comme indiqué, le terme « fluctuations extrêmes » devra être évité pour prévenir toute confusion avec la définition de l'UICN.

## **15 Rapport par le Groupe de travail 5 du CT**

37. Bert Lenten fait rapport sur le travail de ce groupe dans le développement et l'harmonisation des systèmes de rapport en ligne. L'objectif est de rendre les informations sur les divers AEM plus largement disponibles. S'agissant des rapports nationaux en ligne, il a appelé lors d'une réunion à Cambridge avec le PNUE-WCMC, l'organisation chef de file pour ce projet, à rendre ce système disponible gratuitement à la CMS et à l'AEWA et à le concevoir de sorte à ce que les rapports de l'AEWA soient automatiquement inclus dans le rapport de la CMS.

38. Robert Pople fait savoir que le projet est en cours de développement depuis juin 2006 et implique la CDB, CITES, la CMS et l'AEWA, plus la Convention de Ramsar. La tâche est déjà immense, mais on espère néanmoins étendre le projet à l'avenir pour couvrir d'autres conventions régionales. Une série d'ateliers ont été convoqués par le PNUE-WCMC. L'objectif est de mettre à disposition un portail convivial permettant d'accéder à tous les documents stratégiques et de donner un meilleur aperçu sur la façon dont les AEM œuvrent ensemble. Des activités précises couvriront les accords, leurs textes et résolutions et les systèmes de rapport. Les formats de rapport national seront restructurés afin de rendre les données reçues moins descriptives et plus quantifiables. Cela devrait accroître le taux de réponse. Pour l'AEWA, la mise en œuvre est prévue pour le premier semestre de 2007, et il sera donc demandé à l'AEWA de soumettre le format de rapport national *pro forma* début 2007. D'autres activités liées à l'établissement des rapports incluent l'identification des principaux éléments de l'établissement des rapports communs à tous les rapports nationaux et le développement de volets thématiques conjoints à travers les conventions, conformément aux décisions prises récemment dans le cadre des conventions/accords. Ce système sera développé en étroite coopération avec les secrétariats compétents et testé par un petit groupe de parties contractantes pour s'assurer qu'il satisfait à leurs besoins.

39. Bert Lenten, à qui l'on demande qui sera chargé de préparer le format de rapport national, répond que ce sera le Secrétariat conjointement avec le groupe de travail établi pour se pencher sur les dispositions relatives aux rapports nationaux en ligne, mais que les contributions des autres sont aussi bienvenues.

40. Bert Lenten dit que si ce projet extrêmement important est couronné de succès, le PNUE pourra rassembler davantage de fonds en vue de le développer plus en avant et de l'étendre à d'autres AEM. Il ajoute que ce système apportera de nombreux éléments nouveaux grâce auxquels il sera donc plus

intéressant pour les Parties que le système actuel. Les Parties auront le temps d'examiner ce projet avant la décision finale qui sera prise à la COP de la CMS et à la MOP de l'AEWA.

41. Indiquant le calendrier pour le Groupe de travail 5 pour les mois à venir, Sergey Dereliev suggère que le Secrétariat se concentre sur le développement du format à soumettre au PNUE-WCMC fin mars 2007. Il propose que le Secrétariat et le groupe de travail se réunissent avant fin 2006, estimant cependant qu'un groupe plus large pourrait s'avérer nécessaire pour finaliser ce travail avant la date limite de mars.

## **16 Rapport par le Groupe de travail 6 du CT**

42. Olivier Biber présente le document TC 7.12. Il a été demandé à ce groupe de travail d'examiner le rôle potentiel de l'AEWA dans la conservation des oiseaux de mer, en prenant en considération également d'autres traités existants. A l'exception de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), qui est aussi sous l'égide de la Convention de Bonn, aucun autre accord ne couvre spécifiquement les oiseaux de mer et l'AEWA paraît donc le plus approprié pour ce faire. Il ajoute que de nombreux paragraphes dans la Convention sur la biodiversité font particulièrement appel aux accords régionaux pour protéger les groupes d'espèces dans les habitats côtiers et marines.

43. Quant aux espèces susceptibles d'être couvertes, le document MOP3/3.29 comporte une liste de 21 espèces d'oiseaux de mer que l'on envisage d'inclure dans l'AEWA. En raison de la soumission tardive de ce document, il n'a pas été discuté en détail à la MOP3. Certaines Parties ont avancé des réserves concernant son contenu, mais vu que jusqu'à présent aucune Partie n'a fait part d'une préoccupation au Secrétariat, le Groupe de travail 6 recommande maintenant de soumettre le document de nouveau à la MOP4 pour approbation.

44. Olivier Biber résume la discussion en soulignant les tâches à effectuer avant la prochaine réunion du CT. Le groupe de travail examinera la Convention de Barcelone et ses plans d'action en faveur des oiseaux de mer et identifiera les synergies et conflits potentiels avec cette convention ainsi qu'avec d'autres conventions. Il examinera également de plus près le troisième rapport de la CDB sur les espèces menacées, la liste des menaces concernant les oiseaux de mer dans le plan d'action et les menaces figurant déjà dans le document MOP3/3.29 et complétera la liste proposée à la lumière de ces conclusions. Le Secrétariat identifiera tout conflit potentiel entre la liste actuelle et les résolutions et décisions antérieures de l'AEWA ainsi que les Parties désireuses de soumettre et de soutenir la soumission des amendements proposés à la MOP4. La version révisée de ce document sera probablement disponible en février 2007.

45. Sergey Dereliev confirme que le Secrétariat consultera ensuite les Parties, y compris la Commission européenne, sur les réserves qu'elles ont exprimées à la MOP3. Ce document sera également circulé parmi les membres du CT. Cela permettra de disposer de suffisamment de temps pour consulter les Parties avant la prochaine réunion du CT début 2008, et pour la proposer officiellement d'amender le Plan d'action à soumettre 150 jours avant la prochaine Réunion des Parties prévue pour fin novembre 2008.

## **17 Rapport par le Groupe de travail 7 du CT**

46. Sergey Dereliev fait savoir que ce groupe est chargé d'adapter les Priorités internationales de mise en œuvre aux questions émergentes des Études internationales de l'AEWA et d'autres travaux entrepris dans le cadre de l'Accord. Les sept Études auraient dû être présentées à chaque MOP, mais seulement deux ont été réalisées. Le *Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations* a été présenté jusqu'à présent à chaque MOP, et l'*État des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites et de leurs hybrides* a été produit pour la MOP2, mais n'a pas été actualisé depuis. La MOP4 a donc chargé le Secrétariat et le CT de travailler conjointement afin de produire toutes les sept études pour la MOP4, et d'adapter les Priorités internationales de mise en œuvre pour la prochaine période triennale en fonction de leurs conclusions.

47. Le Secrétariat a examiné des options pour la production de ces études et a fait appel à la Commission européenne pour des financements en vue de préparer la prochaine 4<sup>ème</sup> édition du *Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations* et attend une réponse à la fin de l'année en cours. Le travail sera réalisé par Wetlands International et pourra alors être complété fin 2007, permettant au CT de l'approuver lors de la prochaine réunion début 2008.

48. L'*Étude internationale sur les lacunes dans les renseignements provenant d'enquêtes de terrain* et l'*Étude internationale sur les réseaux de sites* ne seront éventuellement pas menées à bien. Toutes deux sont liées au projet WOW qui sera présenté plus tard. L'*Étude sur la législation de la chasse et du commerce* sera préparée par le Secrétariat d'ici fin 2007 pour soumission à la prochaine réunion du CT.

49. Les trois dernières (*Étude internationale sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action par espèce*, *l'Étude internationale sur les projets de rétablissement* et *l'Étude internationale sur l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes*) n'ont pas été lancées pour des raisons administratives liées au budget de l'AEWA.

50. A ce propos, Bert Lenten explique qu'étant donné que le budget du Secrétariat a été réduit en raison des pertes au change, la MOP a décidé d'exclure ce type d'activités du budget de base et d'établir un deuxième Fonds d'affectation spéciale pour ces activités. Ce processus s'avère extrêmement compliqué et lent, les comptes de 2005 ne sont pas encore clôturés et le surplus ne pourra pas être utilisé. Le Secrétariat a dû embaucher un consultant qui essaie à présent de produire une vue d'ensemble de la situation financière actuelle. Pour l'instant, il est impossible de sous-traiter de nouvelles activités. Néanmoins, il demande une nouvelle fois à tous les pays d'aider financièrement pour permettre au Secrétariat de poursuivre ces activités après la clarification de la situation.

## **18 Rapport par le Groupe de travail 8 du CT**

51. David Stroud présente le document 7.17 *Évaluer l'impact du changement de climat sur les oiseaux d'eau et développement de directives de conservation pour l'AEWA*. Il vient juste d'être informé que le Royaume-Uni fournira 20.000 GBP pour aider l'avancement de ce projet important. Le document subdivise le travail en cinq groupes d'activités, dont certaines ont déjà été réalisées ou sont actuellement entreprises par d'autres organes. Une charge de travail considérable demeure cependant.

52. En outre, la MOP a également demandé le développement de lignes directrices de conservation pour des mesures d'adaptation possibles. N'étant pas mentionné dans le document, ce point devrait cependant avoir la plus haute priorité, et une partie de la contribution du Royaume-Uni pourrait être utilisée à cet effet.

53. La réunion note qu'en 2007, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs sera consacrée au thème du changement climatique. Cet événement inclura probablement un atelier scientifique ainsi que certaines activités pour le public général.

54. Jean-Christoph Vie indique que le Groupe de spécialistes de la réintroduction de la Commission pour la survie des espèces de l'UICN a un projet pour identifier des caractéristiques de vulnérabilité en évaluant tous les oiseaux, amphibiens et mammifères, et d'inclure le changement climatique dans les catégories et les critères de la Liste rouge. Cela inclura l'évaluation de tous les oiseaux et prendra en considération ceux qui sont le plus affectés par le changement climatique. L'on espère également pouvoir utiliser ces données pour aider à affiner les modèles de changement climatique. Un rapport complet sur ce projet devrait être disponible au Congrès mondial de la nature en 2008.

55. David Stroud convient que le message principal devrait souligner le besoin de mesures pour prévenir le changement climatique. Il estime que la priorité devrait être accordée aux espèces figurant dans la colonne 1 de la liste de l'AEWA.

56. Abdulmuala Hamza propose de produire un court film pour montrer des « hotspots » où les habitats sont supposés être affectés par le changement climatique. L'approche scientifique n'est pas

facile à comprendre pour le public général. Le Secrétariat convient de prendre cette possibilité en considération.

57. Ward Hagemeijer demande s'il existe des liens officiels entre l'AEWA et l'UNFCCC. Bert Lenten répond qu'il rencontrera bientôt le nouveau Secrétaire exécutif de l'UNFCCC pour discuter la coopération, mais qu'il craint que les questions environnementales ne constituent plus une priorité pour la Convention. Le Secrétariat a contacté le Service des pêches et de la faune des États-Unis qui organise également une Journée mondiale des oiseaux migrateurs dont le thème l'année prochaine sera aussi le changement climatique. En outre, la CMS a produit une brochure sur ce sujet, avec une contribution de l'AEWA, qui sera présentée à la Conférence sur le changement climatique à Nairobi en novembre 2006.

58. Par ailleurs, le groupe a développé un plan de projet que David Stroud présente. Ce plan prévoit de regrouper différents domaines d'activité avant la MOP4 fin 2008, dont un petit atelier lié à la Journée mondiale sur les oiseaux migrateurs en avril 2007. Ensuite, le groupe devrait se réunir de nouveau pour examiner les progrès réalisés, réviser les Priorités internationales de mise en œuvre, modifier le Plan d'action et préparer un avant-projet de résolution pour la MOP4. La présentation indique aussi le financement éventuel pour certaines activités.

59. Alfoussemi Semega note que de nombreuses études sont réalisées en Europe et demande s'il faudra accorder une plus grande attention aux pays africains, notamment dans la région du Sahel. Cette région souffre actuellement de précipitations prolongées conduisant à une augmentation du nombre de sauterelles et une pollution accrue suite à l'usage de pesticides pour les combattre. Il demande s'il est possible de réaliser des études dans ces régions.

## **19 Rapport par le Groupe de travail 9 du CT**

60. Sergey Dereliev rend compte de l'état d'avancement dans la réalisation d'un retour d'expérience des pays ayant procédé à la suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb, demandée par la Résolution 2.2. Cette tâche est entreprise par le Secrétariat, avec Catherine Lehmann comme responsable, et est accomplie en même temps qu'une mise à jour de l'étude générale de la question de la grenaille du plomb, réalisée pour la dernière fois en 2001 par Wetlands International. Comme il s'agit d'un projet des Priorités internationales de mise en œuvre devant être réalisé au cours de l'exercice triennal en cours, cette étude générale aura un format similaire à celui de 2001. Un second volet au projet sera le retour d'expérience des pays qui ont déjà supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb.

61. Catherine Lehmann fait savoir qu'elle rédige actuellement un nouveau questionnaire comportant deux sections et consultera le groupe de travail très prochainement à ce sujet. Cy Griffin expose que FACE a récemment envoyé un questionnaire très simple à 36 associations de chasse au total. 20 réponses ont été reçues au cours des deux premières semaines, un taux de réponse excellent.

62. Guy-Noël Olivier juge les progrès réalisés sur l'élimination de la grenaille de plomb beaucoup trop lents avec seulement un pays ayant opéré le changement au cours des deux dernières années. Il ne s'agit pas seulement d'un problème européen: La France et l'Espagne ont désormais supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb, mais il s'impose de l'éliminer le long de tous les itinéraires de migration.

63. Bert Lenten partage cette opinion. Le Secrétariat joue un rôle actif, et les ateliers sur la chasse durable qui seront organisés en Afrique en constituent un aspect. Un recueil de textes sur ce sujet est par ailleurs disponible sur le site Web de l'AEWA. Les Parties ont décidé de se baser sur la date butoir originale 2000 et de présenter un rapport à chaque MOP sur les progrès réalisés dans la suppression de la grenaille de plomb dans les zones humides, conformément à des calendriers qu'elles se seront imposés et qu'elles auront publiés. Il estime qu'une pression supplémentaire pourrait être exercée sur les Parties à la prochaine MOP, et que les associations de chasse pourraient y contribuer largement.



64. Niels Kanstrup pense également que des objectifs plus ambitieux sont nécessaires. La France étant désormais « à bord », le marché des matériels de substitution augmentera. Il estime que du matériel d'information plus simple pourrait être distribué au niveau approprié, mais que ces informations devraient transmettre un message positif et parler du remplacement du plomb par des matériels de substitution, c.-à-d. parler d'« introduction progressive » plutôt que de « suppression ». On pourrait demander aux associations de chasse d'y contribuer.

65. Abdulmuala Hamza note qu'au cours de l'atelier nord-africain, la chasse durable a fait l'objet de longs débats. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'on constate une certaine réticence à supprimer progressivement la grenaille de plomb avant que cela ne soit le cas dans tous les pays européens.

66. Rachel Adam propose que le CT recommande à la MOP d'amender le Plan d'action afin de rendre la suppression progressive obligatoire. Olivier Biber lit une demande de la Suède désireuse d'introduire une interdiction totale de l'utilisation de la grenaille de plomb à partir de 2008 pour exercer une pression supplémentaire sur les Parties. Toutefois, certains représentants estiment qu'une pression trop importante pourrait constituer un signal négatif pour les pays n'ayant pas encore adhéré à l'Accord.

67. La réunion décide que le Secrétariat devra distribuer le questionnaire actuellement en cours de préparation à tous les États de l'aire de répartition et contacter également les correspondants nationaux pour obtenir des informations sur la situation dans les régions. Le groupe de travail sera aussi consulté. Une vue d'ensemble des résultats sera présentée à la prochaine réunion du CT qui pourra alors soumettre une recommandation à la MOP.

## **20 Rapport par le Groupe de travail 10 du CT**

68. David Stroud présente le document 7.13, *Évaluation des lignes directrices de conservation de l'AEWA*. Les points principaux concernent la façon dont les lignes directrices sont présentées et regroupées pour le public-cible et la question de savoir si des petites modifications les rendraient plus accessibles. Toutes les lignes directrices devront être disponibles dans au moins deux langues de travail de l'Accord, mais probablement aussi en russe et en arabe. Il suggère également de les présenter sous une forme modulaire pour les rendre plus conviviales.

69. En ce qui concerne la mise à jour des lignes directrices, David Stroud trouve que l'on pourrait faire appel à la sous-traitance. Il est nécessaire de travailler sur leur contenu essentiel et de procéder, en outre, à certaines mises en forme pour les répartir en documents indépendants, les mettre sur le site Web et insérer des liens avec d'autres lignes directrices comme le rapport d'Édimbourg, Ramsar, etc.

70. Sergey Dereliev fait savoir que la réunion **WIGWAG** qui s'est tenue juste avant le CT, a discuté les avantages de normes approuvées au niveau international pour la surveillance. Les données obtenues dans le cadre des recensements des oiseaux d'eau etc. sont de plus en plus utilisées pour justifier la désignation de sites pour la conservation. Des normes approuvées au niveau international aideraient à éviter la contestation de tels sites devant les tribunaux. Il a été suggéré d'examiner les lignes directrices existantes de l'AEWA pour voir si elles satisfont à ces exigences minimum. Si tel est le cas, il ne faudra pas modifier les lignes directrices, et dans le cas contraire, le travail supplémentaire pourra être sous-traité, par exemple à Wetlands International, afin de les rendre applicables à cet effet.

71. Florian Keil confirme qu'il veillera à ce que l'on trouve plus aisément les lignes directrices sur le site Web de l'AEWA et qu'il les subdivisera en volets plus petits afin de les rendre plus conviviales.

72. Bert Lenten convient de mieux promouvoir les Lignes directrices de conservation et propose, comme moyen de les améliorer immédiatement, de les rendre plus visibles en les présentant dans les futures éditions de l'E-bulletin et en plaçant un bouton sur la première page du site Web. Le Secrétariat procédera également à des mises à jour mineures, contrôlera l'exactitude des liens et enregistrera le nombre de « consultations/visites ». Il estime judicieux de reporter toute mise à jour importante, ainsi que la traduction en russe et en arabe, jusqu'à ce que ces mesures puissent prendre

effet, et qu'il appartient à la prochaine réunion du CT de décider des modifications ultérieures, en fonction des fonds disponibles. La réunion approuve cette proposition et décide également qu'un questionnaire relatif à l'usage des lignes directrices devra être circulé par l'intermédiaire des représentants régionaux avant la prochaine réunion du CT

## **21 Rapport par le Groupe de travail 11 du CT**

73. Rachel Adam présente le document 7.14 (*Les rapports nationaux en tant qu'indicateurs de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'AEWA*) et remercie les autres membres du groupe de travail de leurs contributions. Elle convient que ce groupe devrait être lié au GT qui s'occupe des formats de rapport national. Les questions posées dans les rapports nationaux doivent être conçues en gardant à l'esprit le résultat souhaité.

74. Elle souligne que l'absence de mécanismes de conformité dans l'Accord pose problème. Le texte ne comporte aucune disposition concernant la conformité, même si la mise en œuvre et l'efficacité de l'Accord constituent manifestement des préoccupations majeures, quoique distinctes. Toutefois, la mise en œuvre de l'Accord ne signifie pas nécessairement son efficacité. Le Groupe de travail estime que le CT devra prendre l'initiative pour étudier la façon de mesurer l'efficacité, une question qui n'est pas explicitement couverte par le format actuel de rapport national.

75. Petri Nummi approuve l'idée de mesurer l'efficacité et estime qu'il serait utile d'inclure des indicateurs correspondants, plutôt que de poser simplement des questions sur les futurs projets.

76. Suite à une discussion sur la question de savoir comment les indicateurs axés sur le processus et les résultats pourraient être appliqués pour contrôler l'efficacité de l'Accord et comment cela est en rapport avec l'Objectif 2010, la réunion décide que le Groupe de travail 11 fusionnera avec le Groupe de travail 5 (format de rapport en ligne). Le Secrétariat proposera plusieurs indicateurs comme point de départ. Étant donné qu'il existe un lien manifeste entre ces indicateurs et la stratégie, l'on décide également que le groupe de travail intersessionnel sur le Plan stratégique, établi par décision du CT6, mais n'ayant pas encore démarré ses travaux (Robert Pople, David Stroud, Ward Hagemeyer et Olivier Biber), sera aussi intégré dans ce nouveau groupe. Le Secrétariat prendra la direction de cette opération.

## **22 Plans d'action internationaux par espèce de l'AEWA**

### **a. Progrès réalisés dans l'application des plans d'action internationaux par espèce**

77. Sergey Dereliev informe sur les activités du Secrétariat pour coordonner la mise en œuvre des huit plans approuvés jusqu'à présent par la Réunion des Parties.

#### *Vanneau sociable et Glaréole à ailes noires*

78. Grâce au soutien du Gouvernement suisse et de la RSPB, le Secrétariat a pu recruter un coordinateur (à plein temps) pour ces deux Plans d'action. Victoria Kovshar, qui a commencé à travailler le 1<sup>er</sup> septembre 2006, est basée à Almaty, Kazakhstan. Un premier financement est disponible pour un an et un soutien financier supplémentaire sera cherché pour continuer ce projet.

79. Le Secrétariat participe actuellement à un projet sous la direction de la RSPB, financé par l'Initiative Darwin du Royaume-Uni, un instrument de financement pour les pays riches en biodiversité, mais pauvres en ressources. En juillet 2006, Sergey Dereliev a visité ce projet au Kazakhstan, qui réalise un travail remarquable. Ce projet devra déboucher, entre autres, sur une version révisée du Plan d'action.

*Bécassine double*

80. Les choses ont peu avancé dans ce domaine. Le Secrétariat a demandé au Gouvernement de la Norvège d'envisager la possibilité de fournir un coordinateur pour ce plan d'action, mais n'a pas encore reçu de réponse.

*Fuligule nyroca, Érismaure à tête blanche et Bernache cravant à ventre clair*

81. Le Secrétariat a consulté le Wildfowl & Wetlands Trust au Royaume-Uni, qui est largement responsable pour la rédaction de ces trois plans. Le WWT dispose désormais d'un poste à plein temps pour le Plan d'action en faveur de la Bernache cravant à ventre clair, et cette personne coordonnera aussi le groupe de travail relatif à la Bernache cravant à ventre clair. Le Plan d'action en faveur de la Fuligule nyroca a été rédigé avec le soutien de l'équipe de BirdLife travaillant sur la conservation de cette espèce, présidée actuellement par le partenaire bulgare de BirdLife. Les détails concernant les mécanismes de coordination pour ce plan d'action font toujours l'objet de la discussion avec le WWT, qui participe étroitement à l'équipe travaillant sur la conservation, mais l'on espère pouvoir rendre compte des modalités à la prochaine réunion du CT.

*Râle des genêts*

82. Les choses avancent peu dans la mise en place d'un mécanisme pour le Plan d'action en faveur du Râle des genêts, étant donné que l'équipe de BirdLife travaillant sur la conservation de cette espèce n'est pas active pour le moment. Le Secrétariat examine actuellement des alternatives.

*Ibis chauve*

83. Ce plan a été rédigé en grande partie par le Groupe-conseil international sur l'Ibis chauve, comportant des représentants en dehors de l'aire de répartition actuelle de l'espèce. Le Groupe-conseil s'est réuni en octobre et discuté la nomination d'un coordinateur pour la mise en œuvre de ce plan d'action, mais n'a pas été en mesure de prendre une décision. Toutefois, BirdLife International est aussi intéressé à jouer un rôle plus actif, et une décision financière sera prise au cours des mois à venir. Ce plan d'action par espèce est une priorité absolue étant donné que l'on a découvert récemment que la population syrienne hiverne en Éthiopie centrale.

84. Les plans suivants sont toujours en cours de réalisation:

*Érismaure maccoa*

85. De nombreux commentaires ont été reçus, et l'avant-projet du plan est presque prêt à être soumis à la réunion du Comité permanent en novembre qui devrait l'approuver provisoirement, avant son adoption finale par la prochaine MOP.

*Oie naine*

86. Des controverses sur la génétique et la réintroduction de l'espèce en Europe freinent ce processus. Des commentaires sur le premier avant-projet qui a été circulé parallèlement parmi les États de l'aire de répartition ont été reçus de la Suède, et toute autre observation devra être soumise aussi rapidement que possible. L'on espère que le Comité ORNIS, au sein duquel se déroule la consultation sur ce plan au niveau de l'UE, fournira ses remarques en 2007, et que le plan pourra alors avancer.

*Bernache cravant à ventre sombre*

87. Trois pays-clés, le Danemark, la France et la Russie n'ont pas encore soumis leurs commentaires sur l'avant-projet actuel. Il a été proposé de fixer une date limite pour les commentaires dans le futur, au-delà de laquelle les plans progresseront automatiquement vers la prochaine étape du processus d'approbation. Une étude sur l'impact de la chasse sur la population de la Bernache cravant à ventre sombre est cependant en cours et sera prête d'ici février 2007. Ces résultats pourront être intégrés dans une nouvelle version du plan d'action. Les commentaires transmis récemment par l'Allemagne seront bien entendu inclus. Le Comité devra décider s'il faut attendre les résultats de l'étude scientifique pour les intégrer dans la nouvelle version ou approuver la version actuelle, y compris les observations faites par l'Allemagne.

88. La réunion convient que les commentaires allemands seront circulés pour examen et que les résultats de l'analyse scientifique seront inclus dans une nouvelle version. Il est cependant important que ce plan, un des plus anciens du portefeuille, soit conclu et adopté par le Comité permanent sans

plus attendre, si possible en 2007. Toute faiblesse subsistante pourra être abordée au cours d'un examen ultérieur.

89. Comme déjà mentionné dans le rapport du Secrétariat, trois autres plans d'action par espèce seront rédigés d'ici peu. Il s'agit du plan d'action pour le Flamant nain (un plan d'action conjoint CMS/AEWA pour lequel un atelier a été organisé au Kenya en septembre), la Barge à queue noire et la Spatule blanche qui seront commissionnés après l'encaissement d'une subvention de VBN (Pays-Bas). Le Secrétariat discute également avec la CMS et d'autres donateurs la possibilité de produire des plans d'action pour le Crabier blanc, le Râle à miroir, l'Aigrette vineuse et le Bec-en-sabot du Nil (tous des oiseaux migrant à l'intérieur du continent africain). L'on espère que de nouveaux États de l'aire de répartition, p. ex. le Botswana et l'Éthiopie, ratifieront l'Accord et participeront dans le développement de ces plans. Jusqu'à présent, aucun financement n'est en place, et les contributions des Parties seront particulièrement bienvenues.

90. Olivier Biber indique que la Suisse a finalisé son plan d'action national pour la Cigogne blanche qui sera lancé et rendu publique en 2007. Il comporte aussi des actions concernant la France, l'Espagne et le nord-ouest de l'Afrique.

91. Répondant à une question générale de Preben Clausen sur la procédure pour assurer que les commentaires soumis seront inclus dans les versions finales, Sergey Dereliev rassure la réunion que les avant-projets seront transmis au Comité technique et que toutes les réponses qu'il recevra sous forme écrite et par courriel seront prises en compte.

## **b. Groupes de travail sur les espèces**

92. Sergey Dereliev présente le document 7.15 rev 1, *Avant-projet de mandat du Groupe de travail sur l'Érismature à tête blanche*.

93. Comme le précédent point de l'ordre du jour l'indique, l'Érismature à tête blanche est une des cinq espèces pour lesquelles des plans d'action ont été approuvés à la MOP3. Des entretiens ont eu lieu avec le Wildfowl & Wetlands Trust, qui coordonnera la mise en œuvre du plan, rédigé conjointement avec Wetlands International en Asie. Afin d'assurer la mise en œuvre la plus efficace possible des plans, il a été décidé d'établir des groupes de travail sur les espèces réunissant des experts reconnus au niveau international pour chaque espèce. Le mandat devra être adaptable aux autres groupes de travail dès qu'ils sont établis et considéré comme modèle, plutôt que d'être valable seulement pour le groupe de travail sur l'Érismature à tête blanche. Le Secrétariat l'affinera ensuite pour chaque groupe de travail.

94. La réunion soulève plusieurs questions relatives à la composition et aux objectifs de ces groupes, à la façon de les financer, etc., et il est décidé que le Secrétariat élaborera et réécrira le mandat à la lumière de ces observations et le transmettra au CT par courriel pour consultation ultérieure.

## **23 Grippe aviaire**

### **a. Actualisation et établissement des priorités**

95. Florian Keil fait une présentation sur le projet AIWEb (Avian Influenza, Wildlife and the Environment) auquel l'AEWA a participé depuis avril 2006 en tant que membre du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages. L'objectif est de servir de site Web aux médias en réaction à la crise. Étant désormais en place, il pourra être réactivé en cas d'apparition d'un foyer. Si un foyer infectieux se déclare, les membres du CT ne devraient pas hésiter à transmettre les données pour s'assurer qu'il s'agit d'un outil véritablement utile.

96. Bert Lenten montre à la réunion une brochure sur ce projet. Cette brochure n'est actuellement disponible qu'en anglais, mais le Secrétariat s'efforce d'obtenir des fonds d'un donateur pour les versions russe, arabe et française.

97. John O'Sullivan se recommande du Secrétariat de son excellent travail à très court terme et espère que d'autres membres du Groupe de travail y contribueront aussi.

### **b. Grippe aviaire : Rapport par la Suisse**

98. Iris Bachmann de l'Office vétérinaire fédéral de la Suisse, l'autorité compétente du contrôle de la grippe aviaire, informe sur le programme « Constanze ». Ce projet conjoint entre la Suisse, de l'Allemagne et l'Autriche pour contrôler la grippe aviaire autour du lac de Constance sera lancé au printemps 2007. La sensibilisation du public à cette maladie a augmenté considérablement en 2005, et de ce fait de nombreux oiseaux morts font l'objet d'une notification et d'un prélèvement et certains cas de grippe aviaire sont en effet détectés. Il vise à améliorer les connaissances sur l'épidémiologie du virus chez les oiseaux d'eau sauvages, en étudiant les dynamiques de l'infection chez les oiseaux sauvages, le rôle des oiseaux migrateurs et le risque pour les volailles domestiques. A cet effet, les données existantes sur la migration sont analysées, des données sont collectées et comporteront l'échantillonnage d'oiseaux sains et de canards-sentinelles. Le lac de Constance est une zone particulièrement intéressante en raison du grand nombre d'oiseaux qui y hivernent.

### **24 Principes d'Addis Abeba**

99. Il a été demandé au Comité technique d'examiner la Résolution 3.19 de la MOP3 et le document d'information 7.5 du CT (le document CDB *Principes et lignes directrices Addis Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité*).

100. David Stroud explique que trois de ces principes sont plus pertinents pour l'AEWA que d'autres: le principe pratique 4 (p. 11), le principe 9 (p. 16) et le principe 12 (p.18). Il serait peut-être utile pour les membres du Comité de s'inspirer de ces principes lors de la préparation d'études de cas pour la Réunion des Parties, comme requis par la Résolution 3.19.

### **25 Autres rapports**

#### **a. Plan stratégique de l'AEWA**

101. Le Secrétaire exécutif informe oralement sur ce projet qui sera lancé à la réunion du Comité permanent fin novembre 2006. Le temps étant limité, ce projet sera lié au projet relatif aux rapports nationaux en ligne déjà débattu et réalisé en parallèle avec celui-ci. Plus d'informations seront disponibles dans les semaines à venir. Ce travail sera confié au consultant qui a produit la stratégie de communication de l'AEWA. Le plan sera basé sur le Plan stratégique de la CMS, et l'on cherchera des fonds afin d'organiser des ateliers supplémentaires, si nécessaire. Il est important d'assurer la meilleure communication entre tous les acteurs-clés et l'on veillera à ce que ce soit fait, probablement dans le cadre d'un atelier.

#### **b. Projet Itinéraires de migration Afrique-Eurasie du FEM**

102. Edoardo Zandri informe sur l'avancement de ce projet dont le titre a désormais été changé en *Wings over Wetlands: Projet relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie (WOW)*. Les informations sur le projet sont disponibles sur le site Web temporaire hébergé par Wetlands International (<http://www.wetlands.org>), mais il est en liaison étroite avec l'Administrateur auxiliaire du Secrétariat, Florian Keil, pour développer prochainement un site Web plus structuré.

103. Le projet WOW est principalement axé sur le renforcement de la capacité et la formation. Ce projet inclut l'établissement de quatre plates-formes régionales et la mise en œuvre de onze projets de démonstration dans les pays de toute la zone de l'AEWA, ainsi que la mise à disposition des connaissances et de l'aide pour les centres de formation régionaux. Ces initiatives démontreront les

avantages de l'application de l'AEWA et faciliteront la diffusion des meilleures pratiques et des activités de gestion sur les principaux sites dans la région. Malheureusement, certaines parties importantes du projet sont toujours sous-financées. Toutefois, le travail a enfin démarré en juillet 2006, des correspondants ont été établis dans les organisations partenaires et plusieurs réunions ont eu lieu. Il exprime ses remerciements à tous ceux qui ont aidé à mettre en route ce projet.

104. M. Hamza demande comment les non-membres pourraient participer à ce projet. Une fois encore, M. Zandri souligne que chacun des onze projets de démonstration ne dispose que de fonds limités. La diffusion des informations contribuera considérablement au résultat. Ils essaieront d'atteindre tous les pays dans chaque région et tout partenaire potentiel sera le bienvenu à prendre part, même si un soutien financier pour leur participation à des ateliers, etc. n'est pas à leur disposition.

105. Alfoussemi Semega demande comment les divers partenaires dans la région de l'Afrique de l'Ouest et les communautés locales seront représentés. M. Zandri explique que les projets sont mis en oeuvre par les organisations locales, faisant appel aux capacités existantes, avec le soutien de Wetlands International et BirdLife International. Les équipes locales sont déjà en place et prêtes à commencer à travailler.

106. Ward Hagemeijer fait remarquer qu'il s'agit d'un des premiers projets du FEM concernant tous les itinéraires de migration, et il profitera non seulement aux pays dans lesquels se trouvent des sites de démonstration, mais à toute la région, et impliquera l'ensemble des réseaux existants. En outre, le volet du renforcement des capacités établira des comités sous-régionaux de formation, impliquant également tous les pays et parties prenantes dans la région. Le volet concernant la communication, comportant de nombreux éléments, visera aussi à atteindre toutes les parties prenantes dans la région et développera du matériel pour accroître la sensibilisation.

107. Jérôme Mokoko demande comment les sites de démonstration qui semblent être concentrés en Afrique de l'Ouest, ont été sélectionnés. En réponse, M. Zandri regrette qu'il existe en effet de nombreuses lacunes, mais précise qu'il s'agit d'endroits où les partenaires ont déjà été déjà actifs sur le terrain afin de profiter des infrastructures existantes. L'objectif visé est d'obtenir les meilleurs résultats pour profiter à toute la région, plutôt que de protéger des sites isolés, bien que tous soient importants.

108. Ward Hagemeijer ajoute qu'au départ une liste de critères a été établie. Tous les pays situés le long de l'itinéraire de migration ont été invités à soumettre des propositions de projets à inclure, et les propositions transmises sont comparées avec cette liste. Malheureusement, aucun projet-candidat approprié en Afrique centrale n'a pu être identifié pour le moment – de même qu'un projet de démonstration fait défaut dans la région de l'Asie centrale. Cela ne signifie bien entendu pas que ces zones sont sans importance.

109. M. Hamza se dit préoccupé par le fait que ce projet est concentré sur l'établissement de lignes directrices plutôt que sur le travail sur le terrain. M. Zandri partage cette opinion, mais précise que le projet WOW maximisera la capacité des personnes travaillant sur ces questions tout le long des itinéraires de vol et canaliserá les connaissances obtenues vers les institutions locales impliquées et la création des plates-formes régionales.

110. M. Hagemeijer ajoute que ce projet stratégique à l'échelle des itinéraires de migration ne pourra pas aborder les questions au sein de tous ces sites, mais qu'il est important comme cadre pour le projet FEM plus traditionnel utilisé pour obtenir des résultats sur le terrain au niveau local.

111. M. Lenten espère qu'à plus long terme des sites inconnus jusqu'à présent pourront être identifiés, et estime que lorsque le projet sera finalisé dans cinq ans, il pourrait s'avérer par exemple que davantage de mesures sur les sites ou plus de formation seront nécessaires et que des ressources supplémentaires seraient donc requises. Il ne faut pas oublier que seulement 25% de l'argent sont dépensés pour des projets de démonstration et 75% pour le reste. L'AEWA s'engage à fournir un cofinancement de 1,3 millions US \$ à ce projet. Il s'agit d'une contribution en espèces et partiellement en nature. De plus, les contributions volontaires reçues pour l'application des priorités internationales de mise en oeuvre pour 2006-2008 relatives aux projets qui sont directement liés au projet WOW seront affectées au projet WOW pour servir de cofinancement.

### **c. Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2006**

112. Florian Keil fait une présentation sur cet événement qui s'est tenu au domaine d'Ol Ari Nyiro à Laikipia au Kenya en avril 2006.

113. Le Secrétaire exécutif décrit ensuite les plans pour les années à venir visant à faire de cette manifestation un événement annuel, éventuellement en coopération avec BirdLife et réalisé par un secrétariat distinct. La Journée mondiale des oiseaux d'eau migrateurs 2007, prévue pour avril, sera consacrée au thème « Le changement climatique et les oiseaux migrateurs ».

114. John O'Sullivan fait remarquer qu'il était impressionné par cet événement et par la réponse et la participation à travers le monde.

115. Olivier Biber est heureux d'entendre qu'à l'avenir cet événement sera soutenu par toutes les conventions relatives aux oiseaux migrateurs.

116. Abdulmuala A. Hamza regrette qu'en raison de la Journée nationale de l'environnement de la Libye, qui s'est tenue le lendemain, la Libye n'ait pas été en mesure de participer à cet événement. Il soutient fortement cette initiative, d'autant plus que de telles activités étaient vitales pour démontrer l'importance des oiseaux migrateurs, notamment dans le sillage de la crise de la grippe aviaire. Il en informera son pays et fera tout son mieux pour y participer en 2007.

117. David Stroud exprime également son enthousiasme pour cette idée.

### **d. Autres projets**

#### *a. Rapport sur l'état de conservation (troisième édition)*

118. Sergey Dereliev déclare que la première version a été disponible sous forme d'avant-projet grossier en octobre 2005. Le CT l'a commentée et renvoyée au principal rédacteur, Simon Delany (Wetlands International), pour considération ultérieure. Le Secrétariat a reçu une deuxième version seulement quelques jours avant la présente réunion du CT et l'a circulée parmi les membres par courriel les invitant à la discuter maintenant.

119. Le Rapport sur l'état de conservation est le produit « phare » de l'AEWA utilisé pour suivre la mise en œuvre de l'Accord. Il devrait refléter correctement l'état de conservation des populations dans la zone de l'Accord et être facile à lire. Il n'est pas encore complet, étant donné que la version 2 a été soumise avant la finalisation de l'*Estimation des populations d'oiseaux d'eau, quatrième édition*, et parce que plusieurs espèces sont subdivisées en sous-espèces/populations distinctes. Il est donc demandé au CT de se pencher une nouvelle fois sur son contenu.

120. Bert Lenten ajoute qu'étant donné que le Comité permanent sera invité à réexaminer la nécessité d'une mise à jour à intervalles triennaux, cette réunion devrait également discuter la question.

121. Olivier Biber confirme qu'il s'agit d'un des plus importants documents disponibles pour évaluer – et démontrer – l'efficacité de l'AEWA, et il estime donc qu'il doit être disponible en version imprimée. Vu les coûts élevés de production du document, il estime qu'il ne faudra pas y procéder à un intervalle triennal, bien que des fonds soient disponibles à cet effet. Des mises à jour pourraient être disponibles sur le site Web ou l'on pourrait éventuellement publier une actualisation succincte imprimée, mentionnant le dernier rapport complet.

122. Preben Clausen trouve le rapport très attrayant. Toutefois, les premières 29 pages comportent les informations nécessaires, tandis que le reste du texte n'est autre qu'une simple répétition des *Estimations des populations d'oiseaux d'eau 4* que Wetlands International a soumis à Ramsar. Il est d'avis que, dans l'idéal, la charge financière devrait être partagée en faisant de ce document une

publication conjointe de l'AEWA/Ramsar, mais il faudrait le publier maintenant et reporter la discussion sur son développement futur jusqu'à la prochaine réunion du CT.

123. David Stroud convient qu'il s'agit d'un document d'information essentiel qu'il faudrait présenter à chaque Réunion des Parties, mais dont des parties devraient être disponibles sur la Toile afin que sa mise à jour soit plus rentable. Ses deux volets sont ciblés sur différents publics: les messages principaux et la section « données ». Il faudrait accorder la plus haute priorité au document de synthèse. Il dit considérer lui aussi que des analyses plus simples pourraient être incluses et liées aux messages-clés principaux. Par exemple, une comparaison des tendances entre 2000 et aujourd'hui montrerait un schéma en dégradation progressive et continue.

124. Ward Hagemeyer souligne que ce document est requis par l'Accord et que des mises à jour sont donc obligatoires. Le document représente encore un travail énorme et pourrait être amélioré en incluant des messages-clés, etc. Un style et une présentation plus plaisants seraient un pas dans la bonne direction.

125. Plusieurs membres soulignent que les données relatives à l'estimation de la population utilisées proviennent de nombreuses sources, mais principalement de groupes volontaires. Elles ne sont ni collectées systématiquement ni mises à jour automatiquement. Réunir les données est un travail prenant beaucoup de temps et extrêmement onéreux et souvent entrepris sans paiement. Afin de garantir la valeur des données, il faudra cependant rationaliser ce processus et chercher les informations activement.

126. Le Secrétariat confirme que la Commission européenne a accordé une subvention supplémentaire de 50.000 euros pour produire le prochain Rapport sur l'état de conservation qui devrait être prêt fin 2007 pour consultation avec le CT en 2008. Il y a cependant des doutes concernant les futures productions du CSR, en particulier si le budget de l'AEWA est affecté par de nouvelles coupures.

127. La réunion décide qu'une mise à jour est nécessaire tous les trois ans et que la prochaine devra donc être réalisée en 2008, au moins sous forme d'avant-projet. Il faudra rappeler au Comité permanent que la MOP a accordé une priorité à cette activité et que le budget de la prochaine période triennale devra en tenir compte.

128. S'agissant de la version actuelle, les membres du CT sont cependant invités à soumettre des propositions d'amendement au Secrétariat immédiatement après la réunion pour permettre sa finalisation d'ici la fin de l'année.

#### *b. Projet sur la chasse durable dans la région de la Méditerranée*

129. Sergey Dereliev informe sur ce projet Life financé par l'UE en cours de réalisation par BirdLife International, dont le titre complet est *Renforcement de la capacité pour la chasse durable des oiseaux migrants dans les pays tiers méditerranéens*. Tous les pays de l'Afrique du Nord et les pays arabes de l'est de la Méditerranée, à l'exception de la Libye, y ont participé, et un atelier s'est tenu en Tunisie début septembre.

130. Le premier atelier a été consacré au développement des deux documents « phare » requis par le projet. Le premier, *Lignes directrices régionales pour la chasse durable des oiseaux migrants*, est un document très détaillé, et un deuxième avant-projet comportant les contributions de l'atelier de deux jours sera transmis au CT. Lors de l'atelier, il a été proposé de le soumettre à la Réunion des Parties pour approbation comme lignes directrices pour la chasse durable des oiseaux d'eau. Le deuxième document, *Code régional des meilleures pratiques*, sera traité d'une façon similaire. Les documents sont en cours de finalisation en consultation avec les parties prenantes dans la région. Il est demandé au CT d'examiner ces deux documents après la réunion et de se prononcer sur la question de savoir s'ils méritent l'approbation de la MOP.

131. Un deuxième atelier pour promouvoir des pratiques de chasse durable sera organisé en mai 2007. Il aura pour objectif d'examiner les obligations des pays dans la région sous les conventions internationales sur la biodiversité et de stimuler la suppression progressive de la grenaille de plomb.



*c. Lignes directrices relatives à la réduction de l'impact des herbes aquatiques dans les habitats des oiseaux d'eau en Afrique*

132. Sergey Dereliev fait savoir que la dernière réunion du CT a demandé au Secrétariat de prendre en considération le rapport sur les herbes aquatiques relatif aux sites importants pour les oiseaux d'eau en Afrique. Il est en train de rédiger une ligne directrice sur cette question pour circulation au sein du CT pour commentaires et soumission ultérieure à la Réunion des Parties pour approbation.

*d. Questionnaire de la CMS sur les parcs éoliens et l'électrocution*

133. Il informe également sur une initiative récente de la CMS concernant aussi l'AEWA. Conformément à deux résolutions adoptées à la COP7 de la CMS et à l'approbation du Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011 par la COP8, la CMS a circulé un questionnaire sur l'impact environnemental des parcs éoliens et sur l'électrocution des oiseaux migrateurs. Les informations reçues par les Parties contractantes de la CMS sont actuellement en cours d'évaluation par un consultant. Les informations sur les résultats seront transmises au Comité technique.

## **26 Programme de travail 2006-2008 du CT**

134. Sergey Dereliev fait savoir que le document 7.16, le plan de travail pour la période triennale, a été transmis aux membres du CT par courriel à la mi-février 2006 et approuvé. Il propose maintenant d'examiner le programme de travail à la fin de chaque CT et de l'adapter, si nécessaire, à la lumière des conclusions de la réunion.

135. Le Secrétariat a noté les nombreuses modifications qui ont été discutées au cours de la réunion jusqu'à présent et transmettra une version révisée au CT sous peu. Cette version comportera les nouveaux titres pour les groupes de travail réorganisés convenus antérieurement.

## **27 Langues de travail du CT**

136. En raison du manque de ressources, le Secrétariat a été confronté à des problèmes relatifs à la traduction de l'ensemble des documents pour la présente réunion du CT. Pour le moment, il continuera de faire tout son possible afin d'assurer que tous les documents seront disponibles dans les deux langues officielles, anglais et français, mais demande aux membres de tenir compte du temps requis pour la traduction et de soumettre leurs documents le plus tôt possible.

137. Le seul membre francophone du Comité se dit déçu par le fait qu'il n'est pas en mesure de participer pleinement à la discussion, mais a aimablement convenu que ses contributions seront traduites par d'autres membres du Comité ne comprenant pas le français. Olivier Biber, représentant du pays-hôte, présente ses excuses pour le fait qu'une traduction française n'ait pas été mise à disposition pour la présente réunion.

138. Il est convenu de solliciter l'*Organisation Internationale de la Francophonie* pour obtenir des renseignements sur une éventuelle aide financière afin de maintenir ces services. En outre, il faudra recourir davantage aux résumés PowerPoint pour aider la compréhension, en particulier pour les points de l'ordre du jour pour lesquels aucune documentation ou traduction n'est disponible.

## **28 Date et lieu de la prochaine réunion du Comité technique**

139. Le Secrétaire exécutif fait savoir qu'elle aura probablement lieu en janvier ou en février 2008. Le Ghana a été contacté comme pays-hôte potentiel. La décision sera prise dès que possible. La prochaine

réunion devrait durer quatre jours au minimum, étant donné qu'il s'agira de la dernière réunion du CT avant la Quatrième Réunion des Parties (Madagascar, 23-27 novembre 2008).

## **29 Divers**

### **a. Population alpine du Harle bièvre (*Mergus merganser*)**

140. Dr Verena Keller de l'Institut ornithologique Suisse fait une présentation sur les nouvelles données relatives à l'état de conservation de la population alpine du Harle bièvre ou Grand harle. Une très large population reproductrice de l'espèce se trouve en Europe du Nord, une en Islande, une autre sur les Îles britanniques, une petite population sur les Balkans, de même que la population alpine. En Suisse, le lac de Genève est la principale zone de reproduction à partir de laquelle l'espèce s'est propagée. La population se concentre en Suisse, en Bavière et en Autriche et a augmenté au cours des dernières décennies. Les opérations de récupération des bagues indiquent que les oiseaux mâles quittent la région en hiver, mais l'on ne dispose pas d'informations sur leur destination. Une analyse génétique indique que les femelles alpines restent probablement dans les Alpes, tandis que les mâles migrent vers et de l'Europe du Nord. La population alpine ne figure pas dans la liste de l'AEWA, mais il existe une preuve définitive d'une migration saisonnière, satisfaisant à la définition d'une espèce migratrice conformément à la Convention de Bonn, quoique de nombreuses questions restent encore en suspens et plus de recherches s'imposent.

### **b. Le rôle du CT dans la production des études de l'état de conservation des populations d'oiseaux d'eau**

141. Guy-Noël Olivier de l'OMPO, qui a suggéré l'ajout de ce point à l'ordre du jour plus tôt au cours de la réunion, retire ce point.

### **c. Lettre de la station ornithologique Azov-mer Noire**

142. La demande du Directeur de la station ornithologique Azov-mer Noire à prendre en considération l'établissement d'une commission pour s'occuper de la coordination de la recherche et de la surveillance dans une large partie de la zone de l'Accord a été circulée parmi les membres avant les vacances d'été. La réunion se met d'accord pour que le Secrétariat recontacte cette organisation pour demander des clarifications sur leurs besoins spécifiques.

## **30 Clôture de la réunion**

143. Le Secrétaire exécutif remercie les participants, notamment les nouveaux membres, de leurs contributions. En conséquence, la charge de travail du Secrétariat a désormais augmenté, mais cela est un signe positif. Le succès de ces réunions dépend largement des hôtes, et le présent CT revêt un caractère unique dans la mesure où il a été organisé conjointement par une organisation gouvernementale et non gouvernementale. Il exprime ses remerciements pour la parfaite organisation à tous ceux qui y ont contribué.

## Annexe 1

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)**

### **Fonctions générales**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le Comité technique (ci-après appelé le Comité), établi conformément à l'Article VII de l'Accord, fournit des conseils et des informations scientifiques et techniques à la Réunion des Parties et, par le biais du Secrétariat de l'Accord, aux Parties. Il fait des recommandations à la Réunion des Parties concernant le Plan d'action, la mise en œuvre de l'Accord et les recherches supplémentaires à effectuer. Il prépare pour chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport d'activités qui sera soumis au Secrétariat de l'Accord cent vingt jours au moins avant l'ouverture de ladite session. Il accomplit toute autre tâche qui lui sera confiée par la Réunion des Parties. Le Comité technique travaille en étroite collaboration avec le Comité permanent pour assurer la cohérence du travail de l'Accord.

### **Représentation et participation**

#### **Article 2**

1. Conformément au paragraphe 1 de l'Article VII, le Comité comprendra:

(a) neuf experts représentant les différentes régions de l'aire de répartition de l'Accord (Europe du Nord et du Sud-Ouest, Europe centrale, Europe de l'Est, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et australe) élus parmi toutes les Parties sur la recommandation des Parties de la région concernée;

(b) un représentant nommé par chacune des organisations suivantes: l'Union mondiale pour la Nature (UICN), Wetlands International, le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC), et

(c) un expert dans chacun des domaines suivants: économie rurale, gestion du gibier et droit de l'environnement, élu par les Parties.

2. Toute Partie est autorisée à recommander un expert dans le domaine de l'économie rurale, de la gestion du gibier et du droit de l'environnement comme candidat à la Réunion des Parties.

3. À l'exception des experts dans les domaines de l'économie rurale, de la gestion du gibier et du droit de l'environnement, tous les représentants susmentionnés nommeront un suppléant à chaque poste, qui devra être approuvé par la Réunion des Parties.

#### **Article 3**

Sauf dans le cas des dispositions de l'Article 7, la participation aux réunions du Comité technique devra se limiter aux membres du Comité technique ou à leurs suppléants, et aux observateurs des Parties.

#### **Article 4**

Seuls les membres du Comité (ci-après appelés « membres ») ont le droit de vote. En leur absence, les suppléants pourront voter à leur place.

### **Article 5**

1. Le mandat des membres expirera lors de la clôture de la seconde Réunion ordinaire suivant celle lors de laquelle ils ont été élus, à moins que la Réunion des Parties ait décidé de son extension. Lors de chaque session ordinaire de la Réunion des Parties, les seules élections qui se dérouleront seront celles destinées au remplacement des membres régionaux dont le mandat a expiré à la fin de la session, ou bien de tout membre régional ayant exprimé le désir de se retirer avant le terme de son mandat. Les mêmes dispositions seront applicables aux suppléants nommés conformément aux dispositions de l'Article 3.

2. Dans le cas où un membre et son suppléant démissionneraient simultanément sans attendre la fin de leur mandat, le Président du Comité est autorisé à nommer entre deux sessions un expert de la région ou de l'organisation concernée investi du plein droit de vote en remplacement du membre et de son suppléant, et ce en étroite collaboration avec la région/organisation concernée et en consultation avec le Secrétariat de l'Accord. Le terme du mandat du membre remplaçant/suppléant expirera à la clôture de la session ordinaire suivante de la Réunion des Parties, avec possibilité pour la Réunion de le/la nommer en tant que représentant/e ou suppléant/e.

### **Article 6**

1. Le Président peut inviter des observateurs des Parties non contractantes, ainsi que le Président du Comité permanent de l'AEWA.

2. Il peut en outre inviter ou admettre un maximum de quatre observateurs d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales spécialisées.

3. En outre, lors de chaque réunion du Comité, le Président peut inviter des hôtes à apporter leur contribution à des points spécifiques de l'ordre du jour.

### **Bureau**

### **Article 7**

Les membres éliront un Président et un Vice-président parmi les représentants régionaux des Parties, pour une durée correspondant à celle de la Réunion des Parties. Cette élection trouvera normalement place aussi rapidement que possible après la Réunion des Parties, et les nouveaux membres élus assumeront leurs fonctions immédiatement après l'élection.

### **Article 8**

Le Président présidera les réunions du Comité, approuvera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat pour diffusion, et assurera la liaison avec les membres entre les réunions du Comité. Le Président peut représenter le Comité comme requis, dans les limites du mandat du Comité, et il s'acquittera des autres fonctions que le Comité est susceptible de lui confier.

### **Article 9**

Le Vice-président aidera le Président à s'acquitter de ses tâches et présidera les réunions en l'absence de ce dernier.

### **Article 10**

Le Secrétariat de l'Accord sera au service des réunions du Comité.

## **Élections**

### **Article 11**

Si lors d'élections visant à pourvoir un poste, aucun candidat n'obtient la majorité absolue lors du premier scrutin, un second scrutin devra avoir lieu, limité aux deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. S'ils obtiennent le même nombre de voix lors du second scrutin, le Président ou son suppléant tranchera par tirage au sort.

### **Article 12**

Si lors du premier scrutin, plusieurs candidats venant en seconde place obtiennent le même nombre de voix, un scrutin spécial sera organisé entre eux afin de ramener le nombre de candidats à deux.

### **Article 13**

Si trois candidats ou plus obtiennent le plus grand nombre de voix lors du premier scrutin, un scrutin spécial sera organisé entre eux afin de ramener le nombre de candidats à deux. Si deux ou plusieurs candidats remportent alors le même nombre de voix, le président de la réunion réduira leur nombre à deux par tirage au sort et un nouveau vote aura lieu, conformément aux dispositions de l'Article 12.

## **Réunions**

### **Article 14**

À moins que la Réunion des Parties n'en décide autrement, les réunions du Comité seront convoquées par le Secrétariat de l'Accord en même temps que chaque session ordinaire de la Réunion des Parties, et au moins une fois entre les sessions ordinaires de la Réunion des Parties.

### **Article 15**

Lorsque du point de vue du Comité il est question d'une situation d'urgence exigeant l'adoption de mesures immédiates pour éviter la dégradation de l'état de conservation d'une ou de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, le Président peut demander au Secrétariat de l'Accord de convoquer sans délai une réunion des Parties concernées.

### **Article 16**

Les avis de convocation, y compris la date et le lieu de réunion, seront envoyés à toutes les Parties par le Secrétariat au moins 45 jours à l'avance et, dans le cas de réunions extraordinaires, au moins 14 jours à l'avance.

### **Article 17**

Le quorum pour une réunion sera de la moitié des membres du Comité. Lors d'une réunion, aucune décision ne sera prise en l'absence d'un quorum.

### **Article 18**

Les décisions du Comité seront prises par consensus sauf si un vote est requis par le Président ou par trois membres.

### **Article 19**

Les décisions prises par le Comité au moyen d'un vote (conformément aux dispositions de l'Article 19) seront acceptées sur simple majorité des voix des membres présents ayant voté. En cas d'égalité du nombre de voix, la proposition sera considérée comme rejetée.

## **Article 20**

Un bref procès-verbal de chaque réunion sera préparé par le Secrétariat aussi rapidement que possible et sera communiqué à tous les membres du Comité technique.

### **Réunion en groupes de travail**

## **Article 21**

Si certaines tâches l'exigent, le Comité peut mettre en place des groupes de travail. Il définira le mandat et la composition de chaque groupe de travail.

## **Article 22**

Dans la mesure du possible, les présents Articles seront appliqués *mutatis mutandis* aux procédures des groupes de travail.

## **Article 23**

Le Comité recevra le cas échéant des rapports des autres comités et groupes de travail établis en vertu de l'Accord.

### **Procédures de communication**

## **Article 24**

Chaque membre du Comité, ou le Secrétariat, peut soumettre une proposition au Président du Comité technique pour une décision par correspondance. Sur la demande du Président, le Secrétariat communiquera la proposition aux membres pour commentaires dans les 60 jours suivant la date de communication. Tout commentaire reçu dans ce délai sera également communiqué. En cas d'urgence, la proposition sera communiquée aux membres pour avis dans un délai de 30 jours.

## **Article 25**

Si le Secrétariat n'a reçu aucune objection d'un membre à la date à laquelle les commentaires relatifs à une proposition doivent être communiqués, la proposition sera adoptée, et son adoption sera notifiée à tous les membres.

## **Article 26**

Si un membre élève des objections contre une proposition dans le temps imparti, la proposition sera soumise à la prochaine réunion du Comité.

## **Article 27**

Le Secrétariat informera les Parties contractantes de la date et du lieu de la réunion suivante du Comité. À chaque réunion du Comité, les Parties contractantes recevront au moins l'ordre du jour provisoire et les avant-projets de documents de la réunion précédente. Tous les autres documents devant être examinés pourront être consultés sur le site Web de l'Accord.

## **Article 28**

Les représentants régionaux auront la fonction de coordinateurs pour les États de l'aire de répartition et les Parties contractantes dans leurs régions respectives, ils soumettront un rapport au Comité

surveillant la mise en œuvre de l'AEWA dans leurs régions et dissémineront les résultats des réunions du Comité aux correspondants techniques des Parties contractantes.

### **Autres fonctions**

#### **Article 29**

Conformément à l'Article 3 c) de l'Accord, le Président soumettra un rapport écrit couvrant les activités du Comité au Secrétariat de l'Accord cent vingt jours au plus tard avant la date de la session de la Réunion des Parties.

### **Dispositions finales**

#### **Article 30**

Ces Articles seront appliqués à partir de la première réunion du Comité suivant leur approbation par la Réunion des Parties, et pourront si nécessaire être amendées par le Comité, conformément aux dispositions de l'Accord et aux décisions prises.

Annexe II  
LISTE DES PARTICIPANTS  
7<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE

***REPRESENTATIVES OF THE REGIONS***

**NORTH AND SOUTH WESTERN EUROPE**

Dr. Olivier Biber  
Swiss Agency for the Environment, Forests and  
Landscape  
3003 Bern  
SWITZERLAND/ SUISSE

Tel: 0041 313230663  
Fax: 0041 313247579  
E-mail: olivier.biber@buwal.admin.ch

**EASTERN EUROPE**

Dr. Serhiy Khomenko  
Department for Monitoring  
and Conservation of Animals  
Shmalgausen Institute of Zoology,  
National Academy of Sciences  
Khmelnitskogo Str,  
01601, Kiev-30, 15, Bogdana  
UKRAINE/ UKRAINE

Tel: (+380) 442355187  
Fax: (+380) 442465862  
E-mail: khomenko@izan.kiev.ua

**CENTRAL AFRICA**

Mr. Jérôme Mokoko DIT IKONGA  
Directeur Adjoint WCS Programme Congo  
Wildlife Conservation Society  
B.P. 14537  
Brazzaville  
CONGO/ CONGO

Tel.: (+242) 511785  
Fax: (+242) 81 18 28  
E-mail: Jrmokoko@yahoo.fr

**EASTERN AFRICA**

Mr. Oliver O. Nasirwa  
National Museums of Kenya  
Regional Coordinator, Wetland Biodiversity  
Monitoring Scheme for Eastern Africa Department  
of Ornithology  
P.O. Box 40658  
GPO 00100 Nairobi  
KENYA/ KENYA

Tel.: +254 (0) 20 3754 172  
Fax: +254 (0) 20 37 41 421  
E-mail: wbms@nbnet.co.ke

**CENTRAL EUROPE**

Dr. Sci. Jelena Kralj (Vice-chair)  
Institute of Ornithology  
Croatian Academy of Arts and Science  
Gunduliceva 24  
10000 Zagreb  
CROATIA/ CROATIE

Tel.: +385 1 4825 401  
Fax: +385 1 4825 392  
E-mail: zzo@hazu.hr

**SOUTHWESTERN ASIA**

Dr. Ghassan Ramadan-Jaradi  
Chair of Arab MAB Network  
Chair of Palm Islands Nature Reserve  
Vice-President OSME  
Professor Lebanese University  
P.O. Box: 11- 8281  
Beirut  
LEBANON/ LIBAN

Tel: +961 1 644518  
Fax: +961 1 822639  
E-mail: r-jaradi@cyberia.net.lb

**WESTERN AFRICA**

Mr. Alfoussemi Semega  
Directeur du Parc National du Baoule  
Direction Nationale de la Conservation de la Nature  
DNCN/OPN  
B.P. 275  
Bamako  
MALI/ MALI

Tel.: (+223) 223 3695 ; (+223) 223 2498  
Fax: (+223) 233 3696  
E-mail: foussemega@yahoo.fr  
conservationnature@datatech.net.ml

**NORTHERN AFRICA**

Mr. Abdulmuala A. Hamza  
Researcher at Acting Directory of Technical  
Cooperation  
Environment General Authority  
P.O. Box 83618  
1202 Tripoli  
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA/ LIBYE

Tel.: +218 21 48 70 266  
Fax: +218 21 48 72 160  
E-mail: abdhamza@yahoo.com



**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**7<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE**

**SOUTHERN AFRICA**

Mr. Yousoof Mungroo (Chairman)  
4A, Impasse Barthelemy Ohsan  
Beau-Bassin  
MAURITIUS/ MAURICE

Tel.: +230 464 2993  
Fax: +230 465 1184  
E-Mail: ymungroo@gmail.com

***REPRESENTATIVES OF ORGANISATIONS***

**WETLANDS INTERNATIONAL**

Mr. Ward Hagemeyer  
Head of Wetlands Species Conservation Programme  
Wetlands International  
P.O. Box 471  
6700 AL Wageningen  
THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Tel: (+31) 317 47 88 67  
Fax: (+31) 317 47 88 50  
E-mail: Ward.Hagemeyer@wetlands.org

**CIC**

Mr. Niels Kanstrup  
President  
CIC Migratory Birds Commission  
Molsvej 34  
8410 Rønde  
DENMARK / DANEMARK

Tel.: +45 87910600 / +45 20332999  
Fax: +45 86372365  
E-mail: nk@jaegerne.dk

**IUCN The World Conservation Union**

Dr. Jean-Christophe Vie  
Deputy Coordinator Species Programme  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
SWITZERLAND/ SUISSE

Tel.: (+ 41) 22 999 0208  
Fax: (+ 41) 22 999 0015  
E-mail: jcv@iucn.org

***EXPERTS***

**RURAL ECONOMICS**

Mr. Elijah Yaw Danso  
Social Development Advisor  
Forest Sector Development Project  
P.O. Box M 4341457  
Accra  
GHANA/ GHANA

Tel.: (+233) 21 70 12 404  
Fax: (+233) 21 70 12 405  
E-mail: eliyawdanso@yahoo.com

**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**7<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE**

**ENVIRONMENTAL LAW**

Ms. Rachel Adam  
Deputy Legal Advisor  
Ministry of the Environment  
5 Canfei Neshirim St.  
P.O.Box 34033  
Jerusalem 95464  
ISRAEL / ISRAEL

Tel: (+972) 2 6553735  
Fax: (+972) 2 6553744  
E-mail: rachela@environment.gov.il

**GAME MANAGEMENT**

Dr. Preben Clausen  
Senior Scientist  
National Environmental Research Institute  
Department of Wildlife Ecology & Biodiversity  
Grenaavej 12  
8410 Roende  
DENMARK / DANEMARK

Tel: (+45) 8920 1519  
Fax: (+45) 8920 1515  
E-mail: pc@dmu.dk

***OBSERVERS FROM CONTRACTING PARTIES***

**FINLAND**

Dr. Petri Nummi  
Docent University of Helsinki  
Department of Applied Biology  
Wildlife Management  
University of Helsinki  
P.O. Box 27  
FIN-00014  
FINLAND / FINLANDE

Tel: (+358) 9 191 58366  
Fax: (+358) 9 191 58463  
E-mail: petri.nummi@helsinki.fi

**UNITED KINGDOM**

Dr. David Stroud  
Senior Ornithologist  
JNCC - Joint Nature Conservation Committee  
Monkstone House  
City Road, Peterborough PE1 1JY  
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Tel: (+44) 1733 562 626  
Fax: (+44) 1733 555 948  
E-mail: David.Stroud@JNCC.GOV.UK

**SWITZERLAND**

Ms. Anne-Laure Torche  
Swiss Agency for the Environment, Forests and  
Landscape  
3003 Bern  
SWITZERLAND/ SUISSE

Tel: 0041 313230663  
Fax: 0041 313247579  
E-mail:

***OBSERVERS FROM INTERNATIONAL ORGANISATIONS***

**BirdLife International**

Mr. John O'Sullivan  
International Treaties Adviser  
Birdlife International  
RSPB, The Lodge, Sandy  
SG 19 2DL Bedfordshire  
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Tel.: (+44) 1767 680 551  
Fax: (+44) 1767 683 211  
E-mail: john.osullivan@rspb.org.uk

**UNEP/WCMC**

Dr. Robert Pople  
Programme Officer,  
MEA Support Programme  
219 Huntingdon Road  
Cambridge CB3 0DL,  
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Tel.: (+44) 1223 277314  
Fax: (+44) 1223 277136  
E-mail: Robert.Pople@unep-wcmc.org

**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**7<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE**

**O.M.P.O.**

Mr. Guy-Nöel Olivier  
Secrétaire General  
5, Avenue des Chasseurs  
75017 Paris  
FRANCE / FRANCE

Tel.: (+33) 01 44 01 05 10  
Fax: (+33) 01 44 01 05 11  
E-mail: guy-noel.olivier@ompo.org

**Project Coordination Unit (UNOPS)**

*Mr. Edoardo Zandri*  
*Chief Technical Advisor*  
*WOW - Wings Over Wetlands*  
*UNEP-GEF African-Eurasian Flyways Project*  
*Wetlands International*  
*PO Box 471*  
6700 AL Wageningen  
THE NETHERLANDS / PAYS-BAS  
Tel: (+31) 0 317 4 78 875  
Fax: (+31) 0317 4 78 850  
E-Mail: edoardo@unops.org

**Federation of Association for Hunting & Conservation of the EU (FACE)**

Mr. Alexander Griffin  
Biological Data Manager  
Rue F. Pelletier 82  
1030 Brussels  
BELGIUM / BELGIQUE

Tel.: (+32) 2 732 69 00  
Fax: (+32) 2 732 70 72  
E-mail: biodata@face-europe.org

***SECRETARIAT***

**UNEP/ AEWAS SECRETARIAT**

Mr. Bert Lenten, Executive Secretary  
Mr. Sergey Dereliev, Technical Officer  
Ms. Marie-Therese Kämper, Assistant  
Mr. Florian Keil, Information Officer  
Ms. Catherine Lehmann, Programme Officer  
Mrs. Patricia Stadié, Assistant

Secretariat for the Agreement on the Conservation of  
African-Eurasian Migratory Waterbirds  
Hermann-Ehlers-Str. 10  
53113 Bonn  
GERMANY/ ALLEMAGNE

Tel: (+49 228) 815-2414  
Fax: (+49 228) 815-2450  
E-mail: aewa@unep.de

### Annexe III : Liste des domaines d'action

DOMAINE	A FAIRE	PAR QUI	POUR QUAND	EXÉCUTÉ
Règlement intérieur (paragraphe 5)	Aider les membres du CT – en leur qualité de représentants régionaux – à contacter les États de l'aire de répartition en leur fournissant les contacts des correspondants nationaux du CT dans leurs régions respectives.	Secrétariat	Décembre 2006	
Admission des observateurs (paragraphe 11)	Contacteur la Commission européenne au sujet de l'absence d'un représentant au CT7.	Secrétariat	Décembre 2006	
Participation de l'Union Africaine (paragraphe 13)	Rappeler au Sénégal qu'il avait pris l'initiative de solliciter l'Union Africaine.	BL	Février 2007	
Compte rendu du CT6 (paragraphe 15)	Modifier le compte rendu sur la base de la discussion au CT7.	Secrétariat	Avril 2007	
Suivi de l'avancement des activités du CT (paragraphe 19)	Mettre en œuvre une vue d'ensemble tabulaire de l'avancement des activités du CT jusqu'ici par rapport au programme de travail en tant que partie de la stratégie de communication.	Secrétariat		
Lignes directrices pour l'utilisation du suivi par satellite (paragraphe 24, 25)	Former un petit groupe de travail pour discuter cette question et faire une proposition aux fabricants d'équipements de suivi par satellite qui seraient désireux d'assister à l'élaboration des lignes directrices.	PC, WH, SD		
GT1/TC 7.8 (paragraphe 26) <i>Document sur les taxons d'oiseaux d'eau prioritaires qui bénéficieront d'un examen précoce des limites de leurs populations</i>	Organiser un atelier à Bonn pour aborder ce sujet et d'autres questions. Circuler parmi les membres du CT le document préliminaire résultant de cet atelier avant le prochain CT début 2008.	WH, DS, JOS, PC, GRJ Secrétariat	Début 2007	
GT2/TC 7.9 (paragraphe 27) <i>Directives pour l'évaluation du taux de concentration sur un petit nombre de sites spécifiques à un stade quelconque du cycle annuel</i>	Organiser en 2007 pour discuter la meilleure approche pour développer les critères.	DS, PC, JOS, PC, JOS Secrétariat	Début 2007	
GT3/TC 7.10 (paragraphe 28) <i>Directives pour la détermination des critères de dépendance à un type d'habitat gravement menacé</i>	Étudier les conclusions par rapport aux espèces réelles et produire un document révisé.	DS, ON, JOS, WH, JK Secrétariat	Début 2007	
GT5/Rapport national en ligne (paragraphe 38)	Soumettre le format de rapport national <i>pro forma</i> début 2007	Secrétariat	Fin mars 2007	

GT6/TC 7.12 (paragraphe 42-45) Rôle potentiel de l'AEWA dans la conservation des oiseaux de mer	Réviser les menaces ayant trait aux oiseaux de mer figurant déjà dans le document MOP3/3.29.	WG6	Février 2007	
	Circuler le document aux membres du CT.	Secrétariat	Mars-avril 2007	
	Amender et soumettre le Plan d'action 150 jours avant la MOP4 (fin novembre 2008)	Secrétariat	Avril 2008	
	Soumettre de nouveau le doc. MOP3/3.29 (21 espèces d'oiseaux de mer à inclure dans l'AEWA) à la MOP4 pour approbation.	Secrétariat	MOP4/nov. 2008	
<b>DOMAINE</b>	<b>À FAIRE</b>	<b>PAR QUI</b>	<b>POUR QUAND</b>	<b>EXÉCUTÉ</b>
GT7 (paragraphe 46) Adaptation des Priorités internationales de mise en œuvre conformément aux Études internationales de l'AEWA et autres tâches	Produire les sept études pour la MOP4 et adapter les Priorités internationales de mise en œuvre pour la prochaine période triennale en fonction de leurs résultats.	Secrétariat	Début 2008	
GT8/Doc. 7.17 (paragraphe 51 – 59) <i>L'impact du changement de climat sur les oiseaux d'eau et développement de directives de conservation pour l'AEWA</i>	Produire un court film montrant des « hotspots » où le changement climatique affecte les habitats.	Secrétariat		
	Se réunir de nouveau et examiner les progrès réalisés, réviser les Priorités internationales de mise en œuvre, modifier le Plan d'action et préparer l'avant-projet de résolution pour la MOP4.	GT8	Début 2008	
GT9/Suppression progressive de la grenaille de plomb (paragraphe 60 – 67)	Produire une vue d'ensemble des résultats du questionnaire à envoyer à tous les États de l'aire de répartition pour présentation à la prochaine réunion du CT.	CL	CT8/début 2008	
GT10/Doc. 7.13 (paragraphe 68 – 72) <i>Évaluation des lignes directrices de conservation de l'AEWA</i>	Rendre les lignes directrices de conservation plus visibles en les présentant dans les futures éditions de l'E-bulletin et en plaçant un bouton sur la première page du site Web.	FK	2007	
	Circuler un questionnaire concernant l'usage des lignes directrices par le biais des représentants régionaux.	Secrétariat	Avant CT8/ Début 2008	
GT11/Doc 7.14 (paragraphe 73 – 76) <i>Les rapports nationaux en tant qu'indicateurs de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'AEWA</i>	Prendre l'initiative de mesurer l'efficacité en proposant des indicateurs comme point de départ pour les activités des GT 11 et 5 conjointement avec le groupe de travail intersessionnel sur le Plan stratégique.	Secrétariat GT11, GT5, RP, DS, WH, OB	2007	
Lignes directrices relatives à la réduction de l'impact des herbes aquatiques dans les habitats des oiseaux d'eau en Afrique	Rédiger une ligne directrice sur cette question pour circulation au sein du CT pour commentaires et soumission ultérieure à la Réunion des Parties pour approbation.	SD	Début 2008	

Traduction simultanée en français lors des réunions du CT (paragraphe 138)	Solliciter l' <i>Organisation Internationale de la Francophonie</i> pour obtenir des renseignements sur une éventuelle aide financière afin de maintenir ces services	Secrétariat	Avant CT8	
Demande de la station ornithologique Azov-mer Noire à prendre en considération l'établissement d'une commission pour s'occuper de la coordination de la recherche et de la surveillance (paragraphe 142)	Solliciter le Directeur de la station d'obtenir des clarifications concernant cette demande	Secrétariat	Avant CT8	

**Vue d'ensemble des abréviations des noms complets des membres du CT et du personnel du Secrétariat (dans l'ordre alphabétique):**

<b>Abréviation</b>	<b>Nom complet</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Nom complet</b>
<b>AH</b>	Abdulmuala Hamza	<b>JOS</b>	John O'Sullivan
<b>AS</b>	Alfousseini Semega	<b>JS</b>	John Swift
<b>BL</b>	Bert Lenten	<b>NK</b>	Niels Kanstrup
<b>CL</b>	Catherine Lehmann	<b>ON</b>	Oliver Nasirwa
<b>DS</b>	David Stroud	<b>OB</b>	Olivier Biber
<b>EYD</b>	Elijah Yaw Danso	<b>PC</b>	Preben Clausen
<b>FK</b>	Florian Keil	<b>RA</b>	Rachelle Adam
<b>GNO</b>	Guy- Noël Olivier	<b>RP</b>	Robert Pople
<b>GRJ</b>	Ghassan Ramadan-Jaradi	<b>SD</b>	Sergey Dereliev
<b>JCV</b>	Jean-Christophe Vie	<b>SK</b>	Sergey Khomenko
<b>JK</b>	Jelena Kralj	<b>WH</b>	Ward Hagemeijer
<b>JM</b>	Jérôme Mokoko	<b>YM</b>	Youssoof Mungroo